

Votre CA en bref

Bulletin d'info du Conseil d'administration

Séance extraordinaire du 30 novembre 2021

FINANCEMENT DES ÉCOLES À MANDAT RÉGIONAL

Le Centre de services scolaire des Découvreurs (CSSDD) offre depuis plusieurs années des services régionaux ou suprarégionaux de scolarisation (SRSS) communément appelés *Écoles à mandat régional*. Il s'agit de l'École Madeleine-Bergeron et de l'École Saint-Michel, secteur de l'autisme.

Ces écoles spécialisées accueillent des élèves provenant de l'ensemble du territoire de la Capitale-Nationale et de Chaudières-Appalaches, ces derniers devant répondre à des critères d'admissibilité spécifiques reliés à leur condition physique et mentale. Le ministère de l'Éducation du Québec (MEQ) alloue un financement supplémentaire permettant de rehausser le niveau de ressources nécessaires à l'accueil de ces élèves.

À intervalles réguliers (tous les cinq ans au minimum), un centre de services scolaire peut transmettre une demande au MEQ afin de bonifier le niveau de ressources justifié par les besoins grandissants des élèves fréquentant ces écoles.

C'est la démarche que le CSSDD a entreprise au cours de l'année 2020-2021, démarche qui a permis le dépôt d'une demande formelle auprès du MEQ à l'hiver 2021. Au terme de l'analyse effectuée par le MEQ, ce dernier en conclut qu'il n'est pas possible d'ajouter des sommes supplémentaires au financement déjà alloué.

De plus, les échanges que nous avons tenus avec les représentants du MEQ au cours du processus de demande d'ajustement financier nous ont permis de constater que la majorité des élèves de l'École Madeleine-Bergeron ne répondaient plus aux critères d'admissibilité édictés par le MEQ.

À la lumière de cette démarche et de la réponse reçue, nous en concluons que le niveau de ressources actuellement déployé par le CSSDD pour soutenir les élèves de ces écoles dépasse largement ce que le MEQ alloue.

Parallèlement à cette situation, le MEQ s'est engagé à revoir le financement de l'ensemble des élèves HDAA au Québec, y compris le financement des écoles à mandat régional. Le processus d'analyse est actuellement en cours et le résultat pourrait être connu avant la fin de la présente année scolaire.

Au terme de cette séance extraordinaire, le Conseil d'administration a mandaté le directeur général et le président d'engager une conversation avec leurs vis-à-vis des Centres de services scolaires de la

région pour évaluer la situation, de prendre les actions jugées adéquates envers le MEQ et d'analyser à nouveau, le moment venu, les scénarios possibles à la lumière des nouveaux encadrements édictés par le MEQ quant au financement des élèves HDAA et des SRSS.

Le Conseil d'administration s'est également engagé à maintenir dans les écoles concernées tous les élèves qui ont déjà été admis afin de leur permettre de terminer leur scolarisation et à maintenir le statu quo quant au processus actuel d'admission à l'École Madeleine-Bergeron et au secteur de l'autisme de l'École Saint-Michel pour 2022-2023.

Prochaine séance ordinaire du Conseil d'administration : 14 décembre 2021

Pour nous joindre : 418 656-2121, poste 4241 ou secgen@csdecou.qc.ca

M^e Mélanie Charest, secrétaire générale
Directrice du Service du secrétariat général et des communications
